



## **Trail des foulées de la vallée noire, 14ème édition. Dimanche 14 septembre 2025**

- **Organisateurs**

Le trail des foulées de la vallée noire est une course nature organisée par l'amicale de Mers sur Indre (numéro de siren : 909227092).

Contact organisateurs [lesfouleesdelavalleenoire@gmail.com](mailto:lesfouleesdelavalleenoire@gmail.com)

- **Date, horaires et parcours**

Le trail des foulées de la vallée noire aura lieu le dimanche 14 septembre 2025 à Mers sur Indre.

Il sera composé de trois courses, un canicross et deux randonnées.

1. Un parcours de 7 kms (course et canicross) et 90 D+ avec un ravitaillement.
2. Un parcours de 13 kms et 190 D+ avec deux ravitaillements
3. Un parcours de 21 kms et 290 D+ avec trois ravitaillements
4. Une randonnée de 7 kms et 90 D+ avec un ravitaillement
5. Une randonnée de 13 kms et 110 D+ avec deux ravitaillements

Un ravitaillement sera à la disposition des coureurs et des randonneurs à l'arrivée.

Gobelet personnel fortement conseillé afin de limiter la quantité de déchets.

Le lieu de départ se situe au city park au centre du village de Mers sur Indre.

Les départs s'échelonneront de 8h25 à 8h40

1. 8h25 pour le canicross
2. 8h30 pour le 21 kms
3. 8h35 pour le 7 et le 13 kms
4. 8h40 pour les randonnées

Le retrait des dossards s'effectuera le dimanche matin à partir de 7h30 à la salle des fêtes.

- **Conditions d'inscription**

### Catégories d'âge

1. Le 7 kms est ouvert à partir de la catégorie cadet U18 (2009-2010)
2. Le 13 kms est ouvert à partir de la catégorie cadet U18 (2009-2010)
3. Le 21 kms est ouvert à partir de la catégorie junior U20 (2007-2008)

### Mineurs

Autorisation parentale et QS-sport (questionnaire de santé) téléchargeable via [courir36](http://courir36.com) lors de l'inscription.

### Certificats médicaux et licences sportives

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation est soumise à la présentation obligatoire :

1. Soit d'une licence sportive FFA (en cours de validité à la date de la compétition).
2. Soit d'un PPS valide à la date de la course.

- **Inscriptions et tarifs**

Les inscriptions seront possible à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2025 via le site courir36 et ce jusqu'au samedi 13 septembre.

Inscription possible sur place le dimanche matin 14 septembre moyennant une majoration tarifaire.

Tarifs :

1. Le 7 kms et le canicross : 6€ jusqu'au samedi 13 septembre inclus via courir36 puis 8€ sur place le dimanche matin, dans la limite des 499 participants sur l'ensemble des courses.
2. Le 13 kms : 8€ jusqu'au samedi 13 septembre inclus via courir36 puis 10€ sur place le dimanche matin, dans la limite des 499 participants sur l'ensemble des 3 courses.
3. Le 21 kms : 10€ jusqu'au samedi 13 septembre inclus via courir36 puis 12€ sur place le dimanche matin, dans la limite des 499 participants sur l'ensemble des 3 courses.
4. Les randonnées : 2€ pour les 2 distances soit via courir36 jusqu'au samedi 13 septembre inclus, soit le dimanche matin sans augmentation de tarif.

- **Revente, cession ou remboursement**

Chaque inscription est ferme et définitive.

Vous aurez la possibilité de céder votre dossard à un remplaçant à la seule condition d'en avvertir l'organisateur pour communiquer nom, prénom, date de naissance et licence ou PPS de votre remplaçant, jusqu'au samedi 13 septembre seulement. Aucun changement ne sera accepté le dimanche matin.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

- **Régularité et éthique**

Les participants s'engagent à respecter la réglementation des courses hors stade et la charte des courses nature

1. port du dossard à l'avant et visible
2. respect des chemins empruntés
3. respect du code de la route
4. conservation des déchets
5. esprit sportif
6. aide aux concurrents blessés ou en difficulté.

Vélos et engins motorisés ne sont pas autorisés sur le parcours.

Gobelet personnel fortement recommandé afin de réduire la quantité de déchets.

- **Assurance**

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de Thélem assurances pour la durée de l'épreuve.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante.

La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieures à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

- **Sécurité**

La sécurité et l'assistance médicale des participants sont du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS), assuré par la Croix Rouge.

La sécurité sera également assurée par des signaleurs sur les voies routières qui ne seront pas fermés à la circulation.

Les participants doivent rester attentifs aux autres usagers de la route, respecter le code de la route (notamment serrer à droite sur le bord des routes), et suivre les consignes des signaleurs le cas échéant.

Les parcours seront balisés par un marquage à l'aide de rubalise et de fléchages aux changements de direction.

Les signaleurs assureront la surveillance et la fermeture des circuits.

- **Chronométrage**

Le chronométrage est assuré par Courir36.

Les résultats seront affichés au fur et à mesure des arrivées, et à l'issue de l'épreuve. Ils seront disponibles sur courir36 dans la journée ou dès le lendemain de l'épreuve.

- **Classement et récompenses**

Dotation à chaque coureur lors du retrait du dossard.

Récompense aux 5 premiers (féminins et masculins) sur chaque distance.

Tombola par tirage au sort des numéros de dossard.

La remise des prix débutera dès l'arrivée du dernier concurrent, soit vers 11h30.

**Seuls les concurrents présents pourront prétendre aux récompenses et aux lots de la tombola.**

- **Droit à l'image**

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

- **Annulation, intempéries, mesures sanitaires**

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure.

Ce règlement pourra être ajusté en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.

- **Conclusion**

Toute inscription implique la connaissance et l'entière acceptation du présent règlement .

Mers sur Indre, le 01/02/2025